

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_B382**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Opérations façades -Subvention d'équipement aux communes concernées : Cabriès, Meyrargues, Puyloubier**

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

**Excusé(s) :**

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Feraud

**Objet : HABITAT - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées : Cabriès, Meyrargues, Puylobier.**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'autoriser le versement des subventions d'équipement d'un montant de 7 479,99 € à la commune de Cabriès, d'un montant de 4 741,93 € à la commune de Meyrargues, d'un montant de 7 500 € à la commune de Puylobier, soit un montant total de 19 721,92€.

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux

propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 18 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 9 032 € en 2003,
- 33 587,56 € en 2004,
- 23 697,30 € en 2005,
- 111 442,97 € en 2006,
- 45 252,56 € en 2007,
- 34 423,05 € en 2008,
- 55 259,46 € en 2009,
- 59 946,39 € en 2010,
- 29 130,99 € en 2011.

Trois nouvelles demandes ont été reçues :

- **Cabriès** (délibération cadre du 15 octobre 2008 et délibération modificative du 27 janvier 2010) nous a fait parvenir une demande concernant trois dossiers.
- **Meyrargues** (délibération cadre du 17 septembre 2009) nous a fait parvenir une demande concernant trois dossiers.
- **Puylobier** (délibération cadre du 8 avril 2002) nous a fait parvenir une demande concernant huit dossiers.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

- Concernant les opérations "façades" de la ville de **Cabriès**, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **7 479,99 €**.
- Concernant les opérations "façades" de la ville de **Meyrargues**, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **4 741,93 €**.

- Concernant les opérations "façades" de la ville de **Puylobier**, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **7 500 €**.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Cabriès	3	3	50%	12,5%	29 920,19 €	7 479,99€	-
Meyrargues	3	3	40%	10%	18 967,73 €	4 741,93 €	
Puylobier	8	8	50%	12,5%	30 001 €	7 500 €	
Total (TTC)						<b>19 694,92 €</b>	

(\*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2002\_A020 du Conseil Communautaire du 25 mars 2002 relative à la mise en place d'un fonds d'intervention « opérations façades » ;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010,

VU la délibération cadre n°53/02 du Conseil Municipal de la Commune de Puylobier du 8 avril 2002 ;

VU la délibération cadre n°120/08 du Conseil Municipal de la Commune de Cabriès du 15 octobre 2008 ;

VU la délibération cadre n°2009-76 du Conseil Municipale de la Commune de Meyrargues du 17 septembre 2009 ;

VU la délibération n°5/10 du Conseil Municipal de la Commune de Cabriès du 27 janvier 2010 modifiant la délibération n°120/08 du 15 octobre 2008 ;

VU l'avis favorable de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 15 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 7 479,99 € à la commune de Cabriès, une aide d'un montant de 4 741,93 € à la commune de Meyrargues, une aide d'un montant de 7 500 € à la commune de Puyloubier.
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-204141.

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Opérations façades -Subvention d'équipement  
aux communes concernées : Cabriès, Meyrargues, Puylobier**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

